

COMPTE RENDU n°11 DE LA SÉANCE DU 18 Novembre 2009

Présents : 14

Excusé : 1 personne excusée,

Auditeurs : 4

Monsieur le Maire diffère l'ouverture de la séance en raison de la présence des membres de la famille THOMAS, il les invite à s'exprimer et les informe qu'ils peuvent choisir de parler en "huis clos" ou de permettre de rapporter leur intervention sur le procès verbal. Ils choisissent que leur intervention soit consignée et diffusée.

La famille THOMAS vient faire part de son désarroi suite au décès de Monsieur Gérard THOMAS. Ils expliquent que la difficulté de faire aboutir un projet professionnel essentiel à leur projet d'avenir personnel est un des facteurs qui a conduit à ce geste désespéré. Les élus ont pleinement conscience de l'impact qu'a pu avoir une décision motivée et négative émise par la DDAF (direction départementale de l'agriculture et de la Forêt et par la DDE, Direction Départementale de l'Équipement, service instructeur de l'urbanisme). Par contre, tous les élus reconnaissent qu'il faut apporter un maximum de soutien et d'aide à cette famille et notamment à Mme THOMAS.

1) Participation due à l'école privée.

La base de calcul est le coût de l'élève de l'école publique. On dissocie l'enfant de maternelle et l'élève de primaire. La révision se fait tous les trois ans. 2008-2009 est l'année de référence.

Les charges retenues sont toutes les charges de fonctionnement et les charges de personnel direct ou indirect. Le décret du 29 octobre 2009 a été vérifié.

Il ressort que l'élève de maternelle coûte 1 103.89 €/an, l'élève de primaire : 374.12 €/an. La participation est arrêtée au chiffre arrondi supérieur. Il n'y a pas lieu d'apporter un avenant à la convention d'origine, les conditions de participation restent les mêmes, la loi n'a pas changé sur ce point.

2) Assainissement :

Le rapport d'analyse des offres et l'étude approfondie des prestations placent le bureau d'ingénierie GINGER en première position. Le marché des prestations d'ingénierie de 38 700 €HT va lui être notifié après le délai de notification des refus aux autres entreprises qui sont plus chères. La décision est votée à l'unanimité.

Les lettres de commande aux notaires chargés des actes d'achat des terrains de l'assainissement sont parties. Tous les moyens sont réunis pour faire les réfections des réseaux et la nouvelle station d'épuration.

3) Modification des statuts de la Cte pour intégration des voiries transférées de toutes les communes du canton Chamousset en Lyonnais.

Cette année, Haute-Rivoire ne présente pas de nouveaux projets au motif que les travaux à faire sur les chemins déjà transférés vont utiliser toute l'enveloppe de 2010. La décision est votée à l'unanimité.

4) Le SMADEOR Syndicat Mixte d'étude pour l'Aménagement et le Développement Economique de l'Ouest Rhodanien doit faire évoluer ses statuts pour donner à la Chambre d'Agriculture une place dans la structure. Il convient de retirer la première délibération et d'approuver les nouveaux statuts qui donnent sa place à cet organisme impliqué dans le développement économique au même titre que les communautés de communes du pays de Tarare,

du pays de l'Arbresle, du pays d'Amplepuis-Thizy, des pays du Bois-d'Oingt, de la haute vallée d'Azergues, des hauts du Lyonnais, du Département du Rhône et de la chambre du commerce et d'industrie de Lyon. Le but de cette structure est essentiellement de gérer le développement économique lié à l'implantation de l'autoroute Lyon- Roanne. La décision est prise à l'unanimité.

5) Evolution du Plan de relance de la TVA et nouveau contrat triennal

L'objectif est réalisé à 92 % il reste une situation de 9000 € (chauffage) et une de 40 000 € (voirie zone 30) à payer dès réception en mairie et l'objectif sera atteint. Les travaux des abords du complexe de 37 498.00 € HT viendront aussi s'y ajouter et seront portés au prochain contrat. A partir de 2010, la commune retouche sa compensation de TVA l'année après les travaux.

L'évocation du plan de relance de l'économie amène les élus à informer sur le contrat triennal en cours et celui à mettre en place. Toutes les actions sont soldées sur le contrat en cours sauf l'assainissement qui doit être reporté sur le prochain qui devra aussi tenir compte des besoins nouveaux. Les chiffrages devront être présentés pour le conseil de décembre.

6) Protocole des ordures ménagères et position de la commune par rapport aux résidences secondaires. Les élus ont pris connaissance du protocole établi par la Communauté de Chamousset en Lyonnais. Cette année, se sont les élus qui assureront les permanences des distributions de façon à faire passer le message auprès de la population et de mieux la connaître. Les permanences auront lieu le jeudi 17 décembre de 14 h à 17 h 30 et le samedi 19 décembre de 9 h à 12 h et le samedi 9 janvier de 9 h à midi. La distribution se fera en salle des commissions.

7) Demande d'Imérys toiture pour classement et déclassement de chemin. Position de la commune par rapport aux droits des parcelles et des personnes. L'enquête publique devra être concomitante avec la commune de SOUZY. Les frais sont entièrement à la charge d'Imérys.

8) SYDER programmation 2010 ou pour travaux à long terme. Il faut faire le nécessaire pour la future station et pour un quartier de la Bourrie qui peut être ouvert à l'urbanisme immédiatement.

9) Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie. Après réflexion et pour tenir compte de la plus grande disponibilité des personnes en fin de semaine. Les nouveaux horaires seront les suivants :

- **Tous** les Mardis et Jeudis de 9 H à 11 H.45 et de 13 h 30 à 17 h 30

- **Tous** les Vendredis après-midi de 15 H. à 18 H.15

- **Un Samedi sur 2** de 9 H. à 11 H.45

Le planning du premier trimestre est le suivant : Janvier le 9 et le 23, en février le 6 et le 20, en Mars le 6 et le 20.

Une période d'essai de 3 mois permettra de connaître l'affluence du Vendredi et de valider les nouvelles mesures.

10) Participation à divers syndicats. Le SIVOS appelle une participation de 510 € pour 2010 et le Syndicat des Eaux pour 3 136.44 €. Ces participations sont fiscalisées directement comme par le passé.

11) Les travaux de raccordement de France Telecom et Numéricable s'élèvent à 834 € pour la commune.

- 12) Lettre commande arpentage MILAN et COTTANCIN/GAYET/COMMUNE à Rampôt pour que les biens des différents propriétaires soient respectés suite aux travaux de la commune.
- 13) Action pour la pandémie grippale. Un planning de permanences est organisé, il faut mobiliser trois personnes qui seront compensées financièrement. Haute-Rivoire est sollicitée le deuxième mardi de chaque mois depuis la mise en place et jusqu'à suspension de la mesure.
- 14) MC Créa se voit confier la mission de la taille des arbustes dans certains secteurs du milieu aggloméré puisque la commune n'a pu le faire par ses propres moyens.
- 15) L'aménagement du parc du tennis a nécessité un permis de construire et il faut repenser à l'emplacement du WC accessible aux handicapés.
- 16) Les taux des prêts baissent et un emprunt contracté par la commune indexé à la hausse ou à la baisse est descendu à 0.87% d'intérêt, la capital sera donc plus vite remboursé.
- 17) Les prochaines manifestations sont connues. Le comité des 4 cantons organise sa revole au profit des organisateurs le 13 mars prochain. L'association des familles organise un carnaval le 6 mars 2010.
- 18) L'association HBF, Haute Brévenne Foot, demande la gratuité de la salle mais la décision s'applique comme pour les autres associations.
- 19) La commission agricole se réunit le 19. En 2010, il y aura un recensement agricole. L'attention est appelée sur la nécessité de bien conserver aux parcelles un maximum d'accès par les chemins ruraux pour que la commune ou des particuliers ne se retrouvent pas dans des situations de litige ou impliquer dans l'obligation de recréer des droits à des parcelles enclavées.
- 20) Questions diverses :
- La manifestation «gaufres » sera reconduite mais l'interrogation porte sur le lieu, est-il opportun de maintenir l'endroit actuel, cette manifestation n'aurait-elle pas tout son sens dans un endroit plus propice au passage du public pour que de bonnes habitudes et une bonne image s'attachent à cette manifestation très ancienne ?
- La MJC : les élus responsables sont très vigilants sur la fréquentation des lieux par les adhérents et les jeunes du village. Des personnes non domiciliées sur la commune ont été expulsées au motif qu'elles n'avaient pas à être dans les lieux. Pour les jeunes adhérents de Haute-Rivoire, il est admis qu'une seule invitation d'une personne extérieure puisse se faire mais pas au delà pour que les dérives ne s'installent pas.
- L'amicale laïque fait part de son invitation aux membres du conseil pour son assemblée générale du 20 novembre et de son souhait d'organiser une nouvelle manifestation l'an prochain.
- Le Téléthon se déroulera comme prévu le samedi **29 novembre** avec toutes les associations ou les bénévoles qui veulent s'investir.
- Le comité des Foires a un nouveau bureau, Monsieur Christian FLAICHEZ en est le président.
- Les voeux du maire auront lieu le 10 janvier 2010.

La séance est close à 11 h 45

Le Maire : Gilbert COURTINE